



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

**COMPTE RENDU**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU mercredi 25 septembre 2013**

L'an deux mille treize, le mercredi 25 septembre 2013 à 19h00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le vendredi 13 septembre 2013, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mlle MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. MATHIEU, M. MOTTE, M. TOURNE, M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE

**Etaient excusés** : Mme MONIN (pouvoir à M. MALÉ après le vote sur le don à l'association « Parole-Bégaiement »), Mme ADLINE (pouvoir à Mme SÉGURET), M. BLAIS (pouvoir à M. de LANDES de SAINT-PALAIS), M. SERFATI (pouvoir à Mme TOP), Mlle COMBE (pouvoir à Mme DANRÉ), M. CARDONI (pouvoir à M. MESLÉ)

**Etaient absent(s)** :

**Le Conseil a élu comme secrétaire** : M. Robert MALÉ



**M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI (par pouvoir à M. MESLÉ).**



## RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

Madame Dominique LE BIDEAU, Première Adjointe au Maire chargée de l'administration municipale et des ressources humaines, des relations avec les citoyens et des technologies de l'information, et des relations avec les collectivités territoriales, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe Europe Écologie-Les Verts (EELV), relative à la pénurie de salles de réunion disponibles à Vincennes.

Monsieur Pierre LEBEAU, Conseiller municipal délégué à l'habitat, répond à une question de M. Pierre SERNE, Conseiller municipal du groupe Europe Écologie-Les Verts (EELV), relative à la situation de crise à l'Office Public de l'Habitat de Vincennes.



# I. FINANCES, FISCALITÉ

## LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2013 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 1 027 707€ pour le budget principal de la ville.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), la décision modificative n°2 pour l'exercice 2013 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 18 600€ pour le budget annexe des spectacles vivants.
- ▷ **ADOPTE**, à l'unanimité, un coefficient multiplicateur de 1,15 point au montant de la taxe sur les surfaces commerciales à compter de 2014.
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (8 voix contre : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI, - ne prend pas part au vote : M. MATHIEU), d'exonérer totalement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2014, la société ESSILOR, au titre de l'ensemble des locaux sis 64bis, avenue Aubert à Vincennes.
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour un emprunt de 1 740 000 € contracté auprès de la BRED afin de financer l'aménagement des locaux de l'immeuble sis 30 rue de Montreuil.
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour un emprunt de 1 150 000 € contracté auprès de la BRED afin de financer des travaux de réhabilitation de l'immeuble sis 23 rue Raymond-du-Temple.

## II. RESSOURCES HUMAINES

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), les modifications portées au tableau des effectifs du personnel communal.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter le Fond National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la mise en œuvre des actions entreprises par la Ville afin de lutter contre les troubles musculo-squelettiques.

## III. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

### LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour un emprunt de 310 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer l'opération d'acquisition-amélioration des lots n°9-12-17-19 de l'immeuble sis 177 rue Diderot-7 rue de la Renardière à Vincennes.
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), d'accorder à la VINCEM une subvention pour surcharge foncière de 100 000 € afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération d'acquisition-amélioration de 4 logements sociaux, lots n°9-12-17-19, dans l'immeuble sis 177 rue Diderot-7 rue de la Renardière.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), la convention avec la VINCEM, en contrepartie du financement accordé pour l'acquisition-amélioration de 4 logements sociaux (lots 9-12-17-19) sis 177 rue Diderot-7 rue de la Renardière et autorise le Maire à la signer.
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour un emprunt de 1 149 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer l'opération construction de 6 logements sociaux de type PLS au 214 rue de Fontenay-1 rue Monmory.

- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), d'accorder à la VINCEM une subvention pour surcharge foncière de 210 000 € afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération de construction d'un immeuble de 6 logements sociaux au 214 rue de Fontenay-1 rue Monmory.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), la convention avec la VINCEM, en contrepartie du financement accordé pour la réalisation de l'opération de construction de 6 logements sociaux au 214 rue de Fontenay-1 rue Monmory et autorise le maire à la signer.
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour des emprunts d'un montant de 670 000 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer l'opération d'acquisition-amélioration de 4 logements sociaux de type PLS au 70 rue de Strasbourg.
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), d'accorder à la VINCEM une subvention pour surcharge foncière de 100 000 € afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération d'acquisition-amélioration d'un immeuble de 4 logements sociaux au 70 rue de Strasbourg.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), la convention avec la VINCEM, en contrepartie du financement accordé pour l'acquisition-amélioration de 4 logements sociaux sis 70 rue de Strasbourg et autorise le Maire à la signer.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la Société Foncière Habitat et Humanisme, la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour un emprunt de 180 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Afin de financer l'acquisition-amélioration de 4 logements sociaux de type PLAI dans l'immeuble sis 29 rue de l'Eglise.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la Société Foncière Habitat et Humanisme une subvention pour surcharge foncière de 140 000 € afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération d'acquisition-amélioration de 4 logements sociaux dans l'immeuble sis 29 rue de l'Eglise.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la Société Immobilière 3F la garantie de la Ville à 100 % pour des emprunts d'un montant de 1 229 000 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer l'opération d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux de type PLUS/PLAI/PLS sis 7 bis rue Félix-Faure.

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la Société Immobilière 3F une subvention pour surcharge foncière de 580 000 € afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération d'acquisition-amélioration d'un immeuble de 19 logements sociaux sis 7 bis rue Félix-Faure.

## **IV. DOMAINE, AFFAIRES PATRIOTIQUES**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle cadastrée Q 126 sise à l'angle des rues des Laitières et Renon à Vincennes appartenant à la société d'HLM Coopérer pour Habiter au prix de 361 000 € et son intégration dans le domaine public.
- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 3 000 € au Comité de Vincennes du Souvenir français.

## **V. TRAVAUX, URBANISME, CADRE DE VIE**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la tenue d'un débat sur les résultats de l'application du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au regard de la satisfaction des besoins en logements sur la période de juin 2010 à juin 2013
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, - 5 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, M. CARDONI), qu'il n'y a pas nécessité de prescrire la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme, ni de mettre en œuvre le 6<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.123-1-11 du Code de l'Urbanisme.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de créer une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur le territoire de Vincennes.
- ▷ **DIT**, à l'unanimité, que, conformément à l'article L. 642-1 du Code du patrimoine, l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine est une servitude d'utilité publique qui sera annexée au plan local d'urbanisme.

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, l'institution sur la commune de Vincennes d'une aide financière aux propriétaires privés, de maisons individuelles ou d'immeubles d'habitation qui entreprennent des travaux de ravalement de façades.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, le règlement d'attribution des aides incitatives au ravalement des façades et à la mise en valeur du patrimoine vincennois.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la constitution d'une commission d'attribution d'aides incitatives, présidée par le Maire ou son représentant et constituée de quatre membres du Conseil municipal désignés par le Maire.**
- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, du retrait du Sigeif du groupement de commandes dont l'acte constitutif a été approuvé par la délibération du Conseil Municipal de Vincennes en date du 23 juin 2004.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.**

## **VI. ACTION CULTURELLE**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention de partenariat avec l'association Rencontres Internationales du Film de Patrimoine et de Films Restaurés et autorise le Maire à la signer.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 45 000 € à l'association Rencontres Internationales du Film de Patrimoine et de Films Restaurés.**
- ▷ **FIXE, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), les tarifs horaires de frais de gardiennage supplémentaires entraînés par la location des salles du Conservatoire municipal pour tous les utilisateurs, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.**
- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention annuelle avec la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France fixant les conditions d'attribution d'une subvention de 29 850 euros pour la mise en place des actions de valorisation du patrimoine vincennois en 2013.**
- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un don de 1 000 € à l'association Parole-Bégaiement.**

## VII. RELATIONS INTERNATIONALES

### LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, des subventions à chacune des associations suivantes :
  - Culture plus Françoise-Giroud : 1 000 €
  - Ensemble vocal intermezzo : 1 000 €.
  
- ▷ **ATTRIBUE**, à la majorité (1 abstention : M. STEINBERG), une subvention à l'association suivante :
  - OGEC Notre-Dame de la Providence : 1 000 €

## VIII. DÉVELOPPEMENT DURABLE, ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

### LE CONSEIL

- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, les compléments de tarifs des activités proposées dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire et par le Service tourisme.
  
- ▷ **ARRÊTE**, à l'unanimité, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville.

## IX. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le bilan des actions menées au titre de la première tranche de la convention dénommée « opération collective au titre du FISAC » et le dépose auprès de l'Etat.
  
- ▷ **SOLLICITE**, à l'unanimité, des subventions auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) au titre de la deuxième tranche.



## X. AFFAIRES SOCIALES

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs avec l'association *La vie tranquille*, autorise le Maire à la signer et à verser à l'association une subvention de 5 000 €.
- ▷ **DÉSIGNE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), Mme ROSSIGNOL comme représentante du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'association *La Vie tranquille*.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), la Convention entre la Préfecture du Val-de-Marne, la Ville de Vincennes et l'Office français de l'immigration et de l'intégration, relative à la vérification des conditions du regroupement familial et autorise le Maire à la signer.

## XI. FAMILLE, VIE SCOLAIRE

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles et la Ville pour la restauration collective communale et autorise le Maire à la signer
- ▷ **SOLLICITE**, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention pour les travaux réalisés à la crèche Berthe-Campergue auprès de la Caisse d'Allocations du Val-de-Marne.

## XII. JEUNESSE ET SPORTS

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n°1 visant à compléter la convention d'objectifs pluriannuelle avec le *Vincennes volley club* et autorise à le signer.

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant n°1 visant à compléter la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Rugby club de Vincennes et autorise à le signer.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant n°1 visant à compléter la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Club olympique Vincennois et autorise à le signer.**
- ▷ **APPROUVE, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), le règlement intérieur relatif au bon fonctionnement des équipements sportifs gérés par la Ville de Vincennes.**

### **XIII. RAPPORTS ANNUELS 2012**

#### **LE CONSEIL**

- ▷ **PREND ACTE, à la majorité (8 voix contre : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), de la présentation du bilan d'activité 2011/2012 de la Société d'économie mixte VINCEM.**

### **XIV. RAPPORTS ANNUELS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

#### **LE CONSEIL**

- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le Syndicat des eaux d'Ile-de-France au titre de l'année 2012.**
- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne au titre de l'année 2012.**
- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) au titre de l'année 2012.**

## - VŒUX

▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par le groupe de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes », visant à demander au Gouvernement et au Parlement de revenir sur le texte de l'Assemblée nationale afin de créer une Métropole équilibrée qui respecte la place de la commune et la richesse des dynamiques de territoires, confirmée à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M.SERNE).

▷ **APPROUVE**, à la majorité, (35 voix pour : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M.HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN (par pouvoir à M. MALÉ), M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE (par pouvoir à Mme SÉGURET), Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS (par pouvoir à M. de LANDES de SAINT-PALAIS), Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, M. SERFATI (par pouvoir à Mme TOP), M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE (par pouvoir à Mme DANRÉ), MM. MATHIEU, MOTTE, TOURNE ; - 4 contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN) - 4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI (par pouvoir à M.MESLÉ:), **le vœu proposé par le groupe de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes »**



**Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au 18 décembre 2013.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.**

**Le Président,**

**Laurent LAFON**

**Le Secrétaire,**

**Robert MALÉ**



### **Question sur la pénurie de salles de réunion disponibles à Vincennes**

Monsieur le Maire,

Depuis quelques temps, le manque de salles de réunion semble se faire cruellement sentir à Vincennes. Si les associations semblent heureusement avoir la priorité sur les autres demandes (ce qui au passage commence à rendre les réunions des partis politiques très compliquées à tenir...), la situation, même pour elles, est de plus en plus tendue et les délais pour obtenir une salle s'allongent alors même que la demande est forte.

Si la création de la maison des associations a pu un temps permettre une bouffée d'oxygène, la situation semble à nouveau demander soit une gestion différente soit l'ouverture de nouveaux lieux pour des réunions, qu'elles soient associatives ou non. En effet d'autres demandes sont possibles : groupes politiques, copropriétés pour leur assemblées générales ou même individus.

Quelles mesures pensez-vous prendre pour faire face à une demande de salles de réunion bien réelle et sans doute en augmentation qui n'arrive plus aujourd'hui à être satisfaite ?

Réponse de Madame Dominique LE BIDEAU, Première Adjointe au maire chargée des Relations avec les citoyens à la question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts (EELV)

Monsieur le Conseiller municipal, Cher collègue,

À Vincennes, les associations sont très nombreuses et particulièrement actives. Leur nombre ne cesse de croître et nous ne pouvons que nous réjouir du dynamisme et de la diversité de notre tissu associatif. Acteurs incontournables de notre cité, ces associations présentent un panel d'activités des plus variées. Consciente de cette richesse, la municipalité a à cœur de leur apporter tout son soutien et de faciliter leur fonctionnement tant au travers des nombreux équipements publics qu'elle met à leur disposition que par les subventions qu'elle leur octroie et répartit équitablement.

Ainsi, dès 2006, la municipalité a créé la Maison des Associations, lieu dédié et service spécifique qui leur permet de bénéficier de prêt de salles municipales mais aussi d'une aide logistique, de conseils juridiques, ou encore d'une assistance à la réalisation de manifestations.

En cette période de rentrée, nous venons de vivre deux moments forts du monde associatif que sont le traditionnel cocktail des présidents d'associations et la journée des associations qui nous ont donné une nouvelle fois l'occasion de constater combien le dialogue que nous entretenons avec elles nous permet d'être au plus près de leurs besoins et de répondre au mieux à leurs demandes ; tout comme les élus de secteur restent très à l'écoute de leurs attentes tout au long de l'année.

Votre agenda ne vous a, semble-t-il, pas permis d'y assister et c'est fort dommage.

Vous parlez de pénurie de salles mais vous n'êtes pas sans savoir que nous avons dernièrement entrepris des travaux ambitieux comme le réaménagement de l'accueil de l'hôtel de Ville mais aussi le centre sportif Hector Berlioz, ce qui a nécessité de relocaliser certaines activités et services dans des lieux et salles qui, par conséquence, n'ont pu être mis à disposition. Cette raréfaction de salles n'était donc que temporaire, soyez rassuré.

Par respect pour mes auditeurs, je ne vous listerai pas l'ensemble des salles bien réparties sur un territoire, pourtant très restreint, salles qui peuvent accueillir des particuliers ou des associations, sans compter celles qui ont vu le jour dernièrement, telle que la salle de l'Office de tourisme.

Concernant les réunions de partis politiques - qui semblent finalement être au cœur de votre préoccupation -, je ne peux que m'étonner de votre question dans la mesure où nous avons toujours accédé, aux demandes de salles et de prêt de matériel, à titre gracieux, dois-je le rappeler ?

Comme vous le voyez, nous nous sommes saisis de cette question voilà déjà quelques années de cela, car rappelons-le la gestion d'une ville nécessite d'anticiper ce type de problématiques et nous restons toujours à l'écoute de nos concitoyens lors de la réflexion sur un nouveau projet.

---



### **Question sur la situation de crise à l'Office Public d'Habitat de Vincennes**

Monsieur le Maire,

l'OPH de Vincennes traverse une grave crise. Sans entrer dans les détails, d'autant que des procédures judiciaires sont en cours, comment expliquer l'ingérence et les pressions exercées par vous concernant une structure dont vous vous plaisez habituellement à rappeler l'indépendance, qui de fait est légale ?

Vous ne le présidez pas et ne siégez pas à son conseil d'administration et pourtant, sans aucune information du CA ni du bureau de l'office, c'est apparemment dans votre bureau que le directeur s'est vu signifier son renvoi. C'est vous qui avez manifestement décidé et organisé ce limogeage qui, sans même aborder le fond, s'est fait hors de toute règle statutaire (que le directeur ait été ou non en période d'essai). Le CA aurait en effet règlementairement du être consulté et c'est maintenant toute la structure qui est mise en risque, y compris juridique, du fait de cette procédure très légère sur la forme. De nombreux administrateurs et administratrices de l'office, bien au-delà des deux représentants de l'opposition, ont d'ailleurs fait part de leur étonnement et de leur réprobation. Le personnel de l'office est, lui, choqué et blessé et la structure profondément déstabilisée.

Enfin qui a donné l'ordre à la police municipale de filtrer les accès du CA extraordinaire du 18 septembre, en interdisant l'entrée au directeur dont nous sommes nombreux à penser que les fonctions perdurent tant que la justice ne s'est pas prononcée? A part le

maire, qui a pu donner ces ordres? Sur quelle base légale s'est faite une telle intervention, digne des plus sombres pratiques de conflits sociaux ?



Réponse de Monsieur Pierre LEBEAU, Conseiller municipal délégué à l'Habitat, à la question orale du groupe Europe-Ecologie Les Verts (EELV)

Monsieur le Conseiller municipal, Cher Collègue,

Je m'étonne d'avoir à répondre ce soir à vos questions, que Monsieur SERNE, en tant qu'Administrateur de l'OPH aurait pu poser le 18 septembre dernier, si il n'avait pas été absent lors du Conseil d'Administration extraordinaire de l'OPH auquel il était convié.

Aussi, permettez-moi à mon tour de m'interroger : pourquoi votre groupe n'était il pas présent ce soir-là si la situation actuelle de l'OPH est aussi critique que vous voulez bien la décrire ?

Désormais, permettez-moi de replacer les éléments dans leur contexte : le Conseil d'Administration de l'OPH a décidé de nommer son directeur à compter du 4 mars 2013, assorti d'une période d'essai de six mois, soit jusqu'au 3 septembre au soir. Au-delà de la période d'essai de 6 mois, la rupture du contrat relève d'une procédure de licenciement et dans ce cas de figure seulement le CA est compétent pour prononcer le licenciement. En revanche, et c'est précisément le cas ici, lorsque la rupture du contrat intervient pendant la période d'essai, le CA n'a pas à se prononcer ; procédure qui m'a par ailleurs été bien confirmée par la Fédération des OPH.

C'est donc le 30 août dernier que j'ai moi-même informé le directeur de la fin de sa période d'essai dans les bureaux de l'office, pour insuffisance professionnelle et rupture de confiance. Cette décision lui a été également notifiée par courrier ; courrier dont il a pris connaissance le 2 septembre 2013. S'agissant des membres du CA, en aucun cas je ne peux vous laisser dire qu'ils n'ont pas été informés de cette situation, ayant moi-même appelé la plupart d'entre eux. Monsieur SERNE et Madame MAFFRE-SABATIER ne faisant pas exception, je leur ai laissé plusieurs messages avant de pouvoir m'entretenir avec eux de vive voix quelques jours après. J'ai également reçu les Administrateurs locataires pour les informer de la situation tout comme les représentants du personnel.

Dès lors que la décision lui a été notifiée, le directeur de l'OPH a immédiatement sollicité un rendez-vous avec Monsieur le Maire... Ce dernier aurait-il donc du le lui refuser ? Cette entrevue a eu lieu le 3 septembre dernier. Depuis, le Tribunal Administratif a été saisi d'un référé suspension contre la décision de mettre un terme à son contrat avant la fin de la période d'essai. A ce jour aucune décision n'a été rendue; aussi, la saisine du Tribunal Administratif n'étant pas suspensive, la décision du Président demeure applicable.

S'agissant du CA extraordinaire de l'OPH réuni le 18 septembre dernier, permettez-moi, là encore, de rétablir les faits :

Son ordre du jour prévoyait la désignation d'un directeur par intérim afin de permettre à l'Office de continuer de fonctionner et nullement de se prononcer sur la situation de son ancien directeur. C'est d'ailleurs à la majorité qualifiée que les administrateurs, dont vous vous improvisez le porte parole, se sont favorablement prononcés sur la candidature proposée. Vous, Administrateurs de l'opposition, vous êtes d'ailleurs opposés à ce vote, au risque de paralyser le fonctionnement tout entier de la structure.

Enfin, s'agissant de la présence de la Police Municipale devant les locaux dans lesquels se déroulait ce même CA, elle a été sollicitée par moi-même, en tant que Président de l'Office afin d'assurer le bon déroulement de la séance. En effet, tant qu'une décision de justice n'est pas intervenue sur le référé, le directeur n'assume plus ses fonctions et ne peut donc pas assister au CA ; la juridiction administrative étant saisie.

Désormais c'est la bonne marche de l'OPH et sa bonne gestion ainsi que les intérêts des locataires qui doivent primer avant tout, bien plus que cette situation qui, restons raisonnables, Chers collègues, n'est en rien comparable à un conflit social !

---

**VŒU PROPOSE PAR LE GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE  
« AVEC VOUS POUR VINCENNES »**

Actuellement en discussion au Parlement, le projet de loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles », tel qu'il a été amendé en première lecture à l'Assemblée nationale, bouleverse l'organisation territoriale de l'Ile de France.

Le projet de loi prévoit la création d'une Métropole du Grand Paris dont la gouvernance met à mal le rôle du maire puisqu'elle sera administrée par un conseil des territoires au sein duquel les compétences des élus municipaux seront mécaniquement diluées en raison de l'échelle de décision.

En effet, ce projet de loi nie la réalité communale en déposant les maires de nombreuses prérogatives et balaie d'un revers de main des structures intercommunales opérationnelles depuis des années. Ainsi, les compétences des maires en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire communal, par exemple, seront dévolues très largement à cette nouvelle instance.

Soulignons que de très nombreux élus ou associations d'élus ont exprimé leur désaccord par rapport à ce projet loi, que ce soit Paris Métropole, l'ADCF, l'AMF mais c'est aussi le cas des fonctionnaires territoriaux, et notamment du Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales ou de l'association des directeurs généraux des Communautés de France.

Pour nous, élus locaux Vincennois, la création d'une métropole du Grand Paris doit permettre de :

- **donner corps à une métropole forte** dotée de ressources propres et d'une vraie capacité d'action sur des domaines stratégiques relevant de l'intérêt métropolitain,
- **favoriser une logique ascendante** en s'appuyant sur des territoires pleinement acteurs et responsables et respectant l'identité et le rôle des communes, premier lieu de la démocratie locale,
- **achever la carte intercommunale** en Ile-de-France, sur la volonté de mise en commun de projets de territoires.

Enfin, il nous semble impératif que cette nouvelle gouvernance soit construite posément selon un calendrier articulé avec les prochaines échéances électorales.

**Pour ces raisons, le Conseil municipal de Vincennes demande au Gouvernement et au Parlement de revenir sur le texte de l'Assemblée nationale afin de créer une Métropole équilibrée qui respecte la place de la commune et la richesse des dynamiques de territoires.**